

Conférence de presse annuelle du 27 mars 2012

Patrick Raaflaub
Directeur

Une stratégie au service de la qualité dans la gestion de fortune en Suisse

Mesdames, Messieurs,

A mon tour de vous souhaiter la bienvenue à notre conférence de presse annuelle. J'ai choisi de vous parler aujourd'hui de la qualité. Les thèmes que j'ai traités ces dernières années à cette même tribune ont été les risques de récession et leurs effets sur les crédits dans les bilans des banques ou encore la problématique des taux d'intérêt bas et leurs incidences sur le marché hypothécaire. Autant de sujets qui n'ont rien perdu de leur actualité et dont l'intérêt est resté intact ou a même augmenté. Néanmoins, c'est de la stratégie au service de la qualité dans la gestion de fortune en Suisse que je souhaite vous entretenir à présent, et plus particulièrement de la contribution que la réglementation et la surveillance peuvent y apporter.

La qualité doit être prioritaire sur la place financière

Dans le contexte de la gestion de fortune, offrir de la qualité signifie offrir des produits et services financiers qui soient transparents, pas trop onéreux et qui correspondent à la propension au risque et aux anticipations de rentabilité des clients. Une chose est sûre dans ce contexte: il ne suffit plus de se maintenir au niveau des standards minimums en comparaison internationale. Les banques, assurances, gestionnaires de fonds de placement et gérants de fortune doivent exceller et satisfaire aux exigences de qualité les plus élevées s'ils veulent réussir face aux concurrents tout autour du globe.

Des défis d'une ampleur exceptionnelle attendent la place financière suisse et notamment le secteur qui gère le patrimoine des particuliers. La création de valeur réalisée par ledit «Wealth Management» en 2010 a atteint 15,5 milliards de francs. Les éléments de fortune sous gestion s'élèvent à plus de 5500 milliards de francs, dont la moitié environ provient de clients étrangers. Avec une part de marché de 27 %, la Suisse est ainsi leader du marché mondial pour la gestion de fortune transfrontière, devançant de quelques points la Grande-Bretagne et ses îles Anglo-Normandes et laissant loin derrière des places financières comme Hong Kong, Singapour ou Luxembourg.

Mais nous ne sommes pas là pour saluer cette prouesse et savons tous que quantité ne rime pas forcément avec qualité. Après un essor entamé il y a plus de 100 ans et faisant de notre pays le premier gestionnaire au monde de patrimoine étranger, le Wealth Management suisse est à l'aube d'une

vraie révolution. Bon nombre de banques et de gestionnaires de portefeuilles n'ont pris conscience que tardivement que le vent avait tourné en ces temps de difficultés et d'incertitudes économiques. Et ils ne se sont pas aperçus assez vite qu'un modèle d'affaires trop fortement axé sur les fonds non déclarés pouvait leur être funeste. Ce qui était réputé qualité autrefois ne l'est plus aujourd'hui, ou alors considéré comme n'ayant qu'une importance relative. Mais tout n'est pas perdu. Le secteur financier et le monde politique ont encore le temps de s'adapter à la nouvelle donne et d'agir concrètement pour se repositionner.

Les conditions en faveur de la qualité sont réunies

En principe, le secteur suisse de la gestion de fortune est bien équipé pour la qualité. Notre pays pourra conserver la légitimité de sa position en tant que l'une des meilleures places financières au monde. Si la réputation de ce secteur reste aussi bonne, c'est aussi et surtout grâce aux prestations de premier choix qui y sont offertes. La gestion de fortune en Suisse est synonyme de grande sécurité, de meilleure fiabilité et généralement aussi de bonne rentabilité.

Ce à quoi s'ajoutent de nombreux autres facteurs sur lesquels les banques et gestionnaires de portefeuilles n'ont pas directement prise. La stabilité économique par exemple, aussi et surtout en regard de la situation dans de nombreux pays d'Europe. Une stabilité politique également, comme il n'en existe que dans peu d'autres nations de par le monde. Nos collectivités publiques sont relativement peu endettées. Notre infrastructure est moderne, performante et bien entretenue dans tous les domaines, en ce qui concerne les voies de communication, l'immobilier ou encore les technologies de l'information. Et enfin, grâce à notre longue tradition dans ce domaine, nous possédons un vaste réseau de prestataires de services financiers, avec un grand savoir-faire et de nombreux collaborateurs expérimentés et hautement qualifiés.

Autant de raisons donc d'être confiants. Les conditions sont bonnes, voire très bonnes. Sans parler d'épée de Damoclès, je m'interroge pourtant sur la pérennité de notre position de leader sur le marché mondial de la gestion de fortune. Il faut en effet une très bonne stratégie pour pouvoir rester le meilleur. Une stratégie qui, de mon avis, doit reposer sur trois piliers. Premièrement, la qualité des services offerts – et cela vise directement les prestataires de services financiers. Deuxièmement, la qualité du contexte politique et économique et troisièmement, la qualité de la surveillance et de la réglementation. C'est de ce troisième pilier que nous parlerons ici.

La surveillance protège le système et la clientèle

Quelle est concrètement la contribution de la surveillance des marchés financiers? Laissez-moi d'abord tenter une explication par la *négative*. Notre tâche n'est pas d'élaborer des politiques pour la place financière. Notre tâche n'est pas non plus de promouvoir la compétitivité internationale du secteur. Notre rôle sur la scène politique consiste plutôt à exposer et à interpréter les observations que nous tirons de notre quotidien de la surveillance, associées à ce que nous savons sur le fonctionnement du marché. Il est de notre devoir de pointer du doigt les risques et dommages indirects potentiels qui découlent des grands axes pris par la politique.

Notre première tâche est de veiller directement au bon fonctionnement du marché financier suisse et à la protection de ses clients – nous défendons donc le système et la clientèle. C'est ainsi que nous contribuons à la stabilité et à la réputation de la place financière. Parmi les moyens à notre disposition, il y a évidemment la surveillance concrète, dans l'échange intense et direct avec les établissements surveillés. Nous agissons également comme « policiers du marché financier », c'est ce que nous appelons l'*enforcement*. Nos interventions sont toujours dirigées contre les agents du marché financier qui contreviennent aux règles de la surveillance. Et nous intervenons partout où il y a un danger pour la stabilité du système ou pour les intérêts de la clientèle. Nos actions obéissent à des règles claires, dans lesquelles nous formulons nos attentes et fixons ainsi le cadre pour les établissements surveillés. Nous abordons les sujets désagréables, mettons en lumière les problèmes et les déficits, cherchons la confrontation sur le terrain des contradictions et entrons en jeu là où le droit n'est pas respecté. Qu'il s'agisse du contexte des taux d'intérêt bas, des activités transfrontières ou de la dotation en fonds propres des établissements surveillés, nous aidons souvent ces derniers à prendre conscience des risques existants ou de ceux qui s'annoncent. Ce qui, soit dit en passant, ne délie aucunement ces mêmes établissements de l'obligation d'évaluer et d'assumer eux-mêmes les risques. Nous voulons qu'ils abordent les défis de façon active et indépendante et orientent leur stratégie en conséquence. Sans aucune surprise, cela ne nous rapporte pas que des amitiés. C'est pourquoi il est important que la FINMA soit une autorité de surveillance crédible, indépendante et forte. Voici comment nous contribuons à garantir la qualité de la place financière, ainsi que la position de la Suisse en tant que place de gestion de fortune.

Les garde-fous grâce à la réglementation

Il faut également une réglementation intelligente, compatible à l'échelle internationale et acceptée en Suisse car qui dit qualité, dit aussi conformité aux exigences. Et lorsque ces exigences – qu'elles soient de nature juridique ou morale – changent ou augmentent, le secteur de la finance doit suivre le mouvement. C'est une des raisons pour lesquelles je ne comprends pas vraiment les critiques qui s'amplifient et brandissent le spectre de la surréglementation. J'ai en effet l'intime conviction que le secteur financier doit rattraper le retard après la déréglementation tous azimuts durant les années nonante et les premières années du nouveau millénaire.

Il n'est pas question de recueils de lois de plusieurs milliers de pages, tels qu'ils sont élaborés et aussi mis en œuvre dans certains pays, car plus une réglementation est détaillée, plus il est facile de la contourner. Quelques règles peu nombreuses mais efficaces seront amplement suffisantes, j'en suis certain. Des normes basées sur nos principes et que nous pouvons vraiment contrôler et, au besoin, appliquer par voie de décision. Les règles en question doivent permettre à l'Autorité de surveillance des marchés financiers d'intervenir au bon moment, au bon endroit et avec les bons instruments et, bien sûr, de frapper fort avec des sanctions le cas échéant.

Protection de la clientèle : la Suisse est à la traîne

Toujours dans l'optique d'une sensible amélioration de la qualité, la protection de la clientèle et des investisseurs est un domaine où subsiste un indéniable besoin d'intervention. La Suisse y est en effet à l'arrière de nombreux autres pays. La documentation des produits financiers est particulièrement préoccupante, l'attitude des prestataires de services financiers face à leurs clients laisse pour le moins

à désirer. Pour atténuer le déséquilibre des forces entre prestataires de services financiers et clients, nous avons publié il y a un mois notre document de position au sujet de la réglementation sur la production et la distribution de produits financiers. Nous y suggérons d'élaborer une nouvelle loi sur les services financiers, dont l'objectif serait d'améliorer la qualité du conseil, d'instaurer des informations plus claires et plus transparentes ainsi que de renforcer la surveillance des gestionnaires de portefeuilles.

Nous avons bon espoir que le Conseil fédéral donne suite à notre proposition et s'engage afin de rattraper le retard pris par rapport à l'étranger. Dans pratiquement tous les pays, la protection de la clientèle a été affirmée ces dernières années. Seule la Suisse est restée plus que discrète en la matière.

Voici les deux choses qui risquent d'arriver si nous n'améliorons par les lois suisses pour protéger les clients et les investisseurs :

1. Premièrement, les clients suisses seront désavantagés par rapport aux clients de l'étranger. Ils risqueront d'être moins bien protégés lors d'investissements dans des produits financiers, en ce sens que l'information qu'ils reçoivent est insuffisante et peu transparente ou que leur patrimoine n'est pas placé conformément à leurs besoins et à leur propension au risque. La réputation de la place financière s'en trouvera affectée, surtout *sur le plan national*.
2. Deuxièmement, la Suisse pourrait devenir un pôle d'attraction pour des prestataires douteux cherchant à fuir la réglementation plus stricte ailleurs. La réputation de notre place financière en souffrirait énormément, *vis-à-vis de l'étranger* surtout. L'histoire récente le montre bien: si nous tentons de nager à contre-courant des réglementations internationales, les prestataires de services financiers ne tarderont pas à être confrontés à de graves difficultés, par exemple pour accéder à d'autres marchés.

La réglementation comme condition de la qualité

La réglementation crée donc les conditions indispensables pour que la place financière suisse puisse suivre une stratégie au service de la qualité, car elle

- permet de parer aux abus et traite tout le monde sur un pied d'égalité,
- force les fournisseurs à maintenir ou améliorer encore une qualité élevée de leurs propres produits et services,
- instaure des garde-fous qui empêchent idéalement les mauvais fournisseurs d'accéder au marché ou permettent tout au moins de les en écarter assez rapidement,
- sépare le bon grain de l'ivraie et entrave la concurrence déloyale.

La réglementation fixe des standards minimums et ancre des principes qui, en fait, devraient être l'évidence même. En un mot comme en cent, la réglementation est un fondement. Un niveau minimal sur lequel tout fournisseur voué à la qualité peut construire. Avec une réglementation appropriée et reconnue sur la scène internationale, la place financière suisse renforcera sa réputation en tant que label de qualité, ce qui bénéficiera aussi aux acteurs du marché. Et cette réputation est absolument essentielle pour garder la confiance des clients, au centre de la gestion de fortune.

Le modèle d'affaires des fonds non déclarés a vécu

La question de la gestion de fortune transfrontière tourne, au final, aussi autour des questions de qualité. Un cadre légal qui tolère la soustraction fiscale n'a, aujourd'hui, plus rien à voir avec la qualité. Ce n'est pas un hasard si les banques suisses et leur gestion de fortune ont tant été prises à parti. La demande d'accès accrue aux informations que représentent les données bancaires est inévitable. Cette évolution est peut-être regrettable, mais ne risque guère de changer. Et ce qui vaut dans le domaine des impôts s'applique pareillement à la surveillance: pour être digne de confiance, il faut coopérer avec ses partenaires, fournir des informations et entretenir un dialogue permanent avec d'autres autorités de surveillance. En ces temps de coopération générale entre autorités publiques, il s'avère que l'approche restrictive de la Suisse n'est plus à la hauteur des exigences internationales. La décision délibérée de limiter autant que possible l'assistance administrative et de fournir juste les informations clients strictement nécessaires aux autorités partenaires étrangères remonte à plusieurs décennies, était soutenue par les milieux politiques et a été ancrée dans les législations fiscale et de la surveillance.

Mais les risques liés à la gestion de fortune transfrontière ont fortement augmenté ces dernières années et la FINMA observe donc très attentivement et d'un œil critique la pratique professionnelle – sous l'angle de la gestion des risques – des établissements surveillés à cet égard. Nous le faisons quotidiennement dans le cadre de notre activité de surveillance, lorsque nous mettons en garde sur tous les tons contre les risques liés aux activités financières transfrontières, et ce depuis un bon moment. Dans certains cas, nous sommes déjà intervenus en lançant des procédures d'*enforcement* et resterons vigilants et actifs en la matière. Faciliter ou tolérer sans broncher la soustraction fiscale par des étrangers ne saurait en aucun cas constituer un modèle d'affaires durable. Notre entendement de la qualité va dans une toute autre direction. Dans cette logique, la FINMA soutient l'orientation de la place financière vers les fonds déclarés. Une approche possible en ce sens serait de développer l'obligation de diligence des banques. Dans le même temps, nous rappelons avec insistance qu'il s'agit juste d'un premier pas. Ce qu'il faut, c'est un changement de paradigme, car la tendance internationale, voire universelle, évolue clairement vers un échange accru d'informations. Le domaine de surveillance et le domaine fiscal sont ici logés à la même enseigne. En tant qu'autorité de surveillance, nous aussi sommes très intéressés à obtenir des renseignements de l'étranger.

Le professionnalisme comme label de qualité de la gestion de fortune suisse

Quelle que soit la solution apportée au problème des fonds non déclarés, le processus d'adaptation est déjà en cours dans le secteur de la gestion de fortune et va encore prendre de la vitesse. Les bouleversements seront inévitables. La tâche de la FINMA est de veiller à ce que les clients et les investisseurs s'en sortent indemnes. Et à ce que la stabilité du système financier dans son ensemble ne soit pas ébranlée.

Pour cela, il nous faut les bonnes réglementations. Il faut également une surveillance professionnelle et indépendante. Une surveillance qui avertisse lorsque les risques encourus sont trop élevés. Une surveillance qui pose les bonnes questions, même celles qui dérangent, afin de prévenir les dérapages. Une surveillance, enfin, capable d'exercer avec compétence et crédibilité une pression sur les établissements surveillés, afin que ceux-ci travaillent correctement et dans le respect des règles.

Nous y regardons toujours de près et à deux fois, soyez-en assurés. Mais dans la plupart des cas, nous le faisons discrètement. Le secret de fonction nous interdit généralement les prises de position publiques. Ce qui ne nous empêche pas d'être exigeants et de ne pas nous laisser abuser ou utiliser. La FINMA contribue ainsi à la qualité de la place financière suisse. Avec une surveillance attentive et intègre, une surveillance internationalement estimée, une surveillance dotée du sens de la mesure, nous contribuons à maintenir et à améliorer la réputation de notre place financière. Cela ne profitera pas qu'aux banques, mais aussi aux gestionnaires de portefeuilles et aux assurances. Je suis convaincu que les fournisseurs qui ont le souci de la qualité veulent une surveillance crédible, au moins autant que des standards minimums ambitieux et des règles et lois claires. Cette approche est la seule viable pour garder la place financière suisse très attrayante.